



CONFERENCE DES MINISTRES  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
DES PAYS AYANT LE FRANCAIS EN PARTAGE

**NOUVELLES ORIENTATIONS  
ET  
PROGRAMMATION 2000 - 2004**

## **PLAN**

### **I - Introduction**

### **II - Aperçu général des difficultés rencontrées par les pays membres du Sud**

1. Problèmes communs aux secteurs Jeunesse et Sports
2. Problèmes spécifiques au secteur Jeunesse
3. Problèmes spécifiques au secteur Sport

### **III - Les nouvelles orientations**

### **IV - La programmation 2000-2004**

1. Principes généraux
2. Objectifs généraux
3. Objectifs spécifiques
4. Axes d'intervention

### **V - Stratégies de mise en œuvre de la programmation**

1. Principes
2. Modes d'intervention

### **VI - Résultats attendus**

### **VII - Annexes**

1. Synthèse des travaux de la réunion du Comité ad hoc
2. Liste des participants

## **I - INTRODUCTION**

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage, créée il y a plus de trente ans s'adapte régulièrement aux mutations socio-politiques et économiques et aux exigences des pays membres.

Les programmes d'activités ont connu au fil des années une actualisation constante afin de mieux répondre aux préoccupations des premiers bénéficiaires que sont les jeunes.

Aussi l'Equipe de direction actuelle du Secrétariat général a-t-elle entrepris depuis 1997 de préparer avec le concours des experts des pays membres une entrée dynamique de l'institution dans le troisième millénaire dominé par la mondialisation et la recherche permanente de l'excellence.

Au terme de plusieurs réunions de travail, de missions d'évaluation des activités mises en œuvre dans les pays, de nouvelles orientations et une programmation 2000-2004 adaptée aux besoins exprimés ont été proposées aux hautes instances de la CONFES et adoptées.

Elles s'articulent autour des points suivants :

- Une plus grande affirmation du rôle de la CONFES en tant que lieu de référence et d'avis en matière d'appui multilatéral aux politiques destinées à la jeunesse ;
- Un soutien constant et durable aux pays membres (à leur demande) pour la formulation ou la reformulation de leurs politiques nationales planifiées en matière de jeunesse et de sport par le renforcement de leurs capacités dans ces domaines ;
- La mise en œuvre de programmes qui partent des attentes des Etats et des besoins nouveaux exprimés par les jeunes ;
- Le renforcement du caractère transversal de la formation ;
- Le renforcement des synergies avec les autres institutions de la Francophonie et les organismes internationaux oeuvrant dans les domaines de la jeunesse et des sports.

Ces nouvelles orientations ont débouché sur une programmation qui se décline comme suit :

Programme I : Programme d'appui institutionnel à la mise en place et au renforcement des politiques nationales de la jeunesse et des sports

Programme II : Programme de promotion de la jeunesse et de développement des sports

Programme III : Programme CONFESJES de formation et de perfectionnement des cadres.

Cette programmation se veut originale, innovante, resserrée et axée sur les besoins essentiels des pays membres.

Elle sera réexaminée régulièrement avec le concours de tous en vue de permettre à la CONFESJES de relever les défis et exigences qui s'imposent à elle.

C'est à ce prix que l'entrée de notre institution commune dans le troisième millénaire sera effective.

Le Secrétaire Général

Victor KOUASSI

**APERCU GENERAL DES  
DIFFICULTES RENCONTREES PAR  
LES PAYS MEMBRES DU SUD**

## **II - APERÇU GÉNÉRAL DES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES PAYS MEMBRES DU SUD**

L'identification des problèmes rencontrés par les pays membres et les jeunes s'appuie sur les conclusions des réunions de concertation des Directeurs Nationaux de Jeunesse et de Sports, des réunions des jeunes préparatoires au VIII<sup>e</sup> Sommet ainsi que les évaluations d'experts réalisées dans certains pays membres.

Ce volet a été enrichi par les rapports d'activités des pays membres et les conclusions des réunions d'experts. Cet aperçu n'est cependant pas exhaustif.

### **1 - Les problèmes communs aux deux (2) secteurs**

#### **\* Difficultés d'ordre stratégique**

- Insuffisances dans la planification des politiques de Jeunesse et de Sport.
- Absence d'articulation des politiques de Jeunesse et de Sport avec les autres politiques sectorielles.
- Déficit de communication dans la gestion des programmes.

#### **\* Difficultés liées aux Ressources Humaines**

- Insuffisance des cadres formés.
- Non respect des profils dans l'utilisation des cadres existants.
- Valorisation insuffisante de l'expertise nationale.

#### **\* Difficultés liées à la formation**

- Inadéquation des contenus de formation qui ne suivent pas le rythme d'évolution des besoins ;
- Inadéquation des sélections des publics cibles au regard des formations mises en œuvre ;
- Inadaptation des filières de formation aux besoins.

\* Difficultés liées aux ressources matérielles et financières

- Insuffisance des infrastructures et des équipements sportifs et socio-éducatifs.
- Précarité des ressources matérielles et financières.
- Faiblesse des ressources en provenance du secteur privé.

\* Difficultés liées à l'accès aux programmes

- Insuffisance de la prise en compte des cas spécifiques des femmes dans le cadre de la mise en œuvre des politiques nationales.
- Insuffisance de la prise en compte des personnes handicapées dans le cadre de la mise en œuvre des politiques nationales.
- Absence de prise en compte des questions de genre et développement.
- Absence de prise en compte des questions de formation à la citoyenneté et à la culture de la paix.

**2 - Problèmes spécifiques au secteur Jeunesse**

- Inégalité d'accès au savoir en fonction du sexe ;
- Inadéquation des formations aux réalités du marché du travail ;
- Insuffisance des infrastructures scolaires et d'enseignants qualifiés ;
- Chômage grandissant en milieu jeunes ;
- Insuffisance des formations en entrepreneuriat et des personnes ressources pour conseiller et assister les jeunes ;
- Inaccessibilité des jeunes aux crédits ;
- Insuffisance de moyens de communication en Afrique ;

- Absence de participation des jeunes à la vie politique ;
- Insuffisance de protection des jeunes dans les conflits armés ;
- Faiblesse des structures d'encadrement de la jeunesse.

### **3 - Problèmes spécifiques au secteur Sport**

- Difficultés de concertation entre l'Etat et le mouvement sportif ;
- Faiblesse des structures d'encadrement du Sport ;
- Régression de la pratique sportive dans les établissements scolaires et universitaires ;
- Politique de détection et de formation des jeunes insuffisante, voire inexistante ;
- Coûts exorbitants du financement du sport de haut niveau ;
- Faiblesse des ressources en provenance du secteur privé, l'Etat continuant d'être le principal bailleur de fonds de ce secteur, voire le seul ;
- Absence de planification et de préparation des sportifs de haut niveau en vue des compétitions sportives régionales, continentales et mondiales ;
- Insuffisance de l'évaluation du recours aux pratiques dopantes ;
- Dépendance presque totale vis-à-vis de l'extérieur pour le matériel sportif, même d'entraînement, ce qui rend très chers les programmes de développement sportif.

Prenant en compte toutes ces difficultés rencontrées par les ministères francophones chargés de la jeunesse et des sports, les conclusions du VIIIème Sommet de la Francophonie, les recommandations des jeunes et les attentes des pays membres, le Secrétariat général a proposé de nouvelles orientations adoptées par la XXVIIème Session ministérielle et une programmation 2000-2004 plus conforme aux besoins des bénéficiaires validée par la IVème réunion du Bureau tenue à Beyrouth (Liban) les 10 et 11 mars 2000.



# **LES NOUVELLES ORIENTATIONS**

### **III - LES NOUVELLES ORIENTATIONS**

L'évaluation des biennums précédents relève que d'importants programmes ont été conduits par la CONFESJES au bénéfice des pays et gouvernements membres, respectant en cela les objectifs qui lui ont été assignés dès sa création en 1969.

Progressivement, cette institution s'est imposée dans l'espace francophone par la qualité de ses programmes et par les résultats obtenus.

Apparu comme l'un des puissants instruments de promotion de la jeunesse et du développement des sports au sein de cet espace, la CONFESJES est considérée aujourd'hui comme un organisme international incontournable dans de nombreux pays du Sud et suscite beaucoup d'espoirs.

Mais cette perception lui confère de multiples dimensions qui dépassent aujourd'hui les moyens dont elle dispose et ses capacités à accompagner les pays dans leurs efforts de développement des activités orientées vers la jeunesse.

Ce qui donne l'impression que beaucoup reste encore à faire même si des résultats performants ont déjà été obtenus dans maints domaines.

Aussi apparaît-il aujourd'hui essentiel de redéfinir les objectifs à atteindre, les rôles du Secrétariat général, les stratégies et modalités d'interventions et la programmation qui s'inscrivent dans une démarche participative.

Elles s'articulent autour des points suivants :

1. les objectifs de la CONFESJES
2. la population cible
3. les démarches
4. les missions du Secrétariat général
5. les domaines d'intervention
6. les stratégies d'intervention
7. les modalités de mise en oeuvre
8. la programmation
9. les moyens de financement
10. le chronogramme.

## **1. Objectifs de la CONFES**

### **Rappels des missions fondamentales (Article 2 des Textes fondamentaux) :**

« Dans le cadre du développement des activités physiques, sportives et socio-éducatives des jeunes de la communauté francophone, les objectifs de la CONFES sont les suivants :

- jouer auprès des hautes instances de la Francophonie un rôle essentiel dans la définition des orientations, l'élaboration des politiques nationales et de leur mise en œuvre ;
- contribuer de manière significative à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques nationales de jeunesse et des sports dans les pays membres ;
- contribuer à la création d'un environnement propice à la mobilisation, à la formation, à l'insertion sociale, économique et professionnelle des jeunes appelés à jouer un rôle déterminant dans la construction de l'espace francophone;
- développer les liens de solidarité, de partenariat et de coopération multilatérale entre les pays membres d'une part et les jeunes d'autre part. »

Les actions conduites ces dernières années ont eu pour substrat essentiel ces objectifs qui du reste, se sont régulièrement adaptés à l'évolution de l'institutionnel francophone.

Les Sommets successifs des Chefs d'Etat et de Gouvernements ont reconnu les compétences de la CONFES dans les domaines de la jeunesse, des sports et de la formation des cadres de jeunesse et de sport et des mandats lui ont été donnés pour promouvoir ces secteurs.

Aujourd'hui, la mondialisation et la globalisation de l'économie imposent aux institutions francophones, l'établissement et le renforcement des partenariats avec d'autres organismes internationaux poursuivant des objectifs similaires.

Cette ouverture exige des pays un renforcement de leurs capacités à valoriser leur patrimoine propre et à intégrer harmonieusement les apports extérieurs, donc des politiques nationales fortes dans divers domaines jugés sensibles comme la formation des cadres de jeunesse et de sport, la promotion de la jeunesse et le développement des sports. Ce qui impose à la CONFES de mettre un accent particulier sur de nouvelles missions qui sont de :

- **soutenir prioritairement les politiques nationales de jeunesse et de sport,**
- **mieux intégrer les Jeux de la Francophonie dans les programmes de la CONFESJES, ceci, en concertation avec le Comité International des Jeux de la Francophonie (CIJF),**
- **concevoir et développer des programmes multilatéraux dans une perspective de développement durable et de renforcement des capacités nationales.**

## **2. Population - cible**

Les pays membres déterminent la tranche d'âge des jeunes auxquels s'adressent les programmes faisant l'objet de convention (moins de 35 ans). Cependant la priorité sera accordée à la tranche d'âge de 12 à 30 ans et plus particulièrement les femmes et les personnes handicapées.

## **3. Démarches**

Il est de la responsabilité des pays et gouvernements membres de choisir les démarches adaptées à la mise en œuvre de leurs programmes.

Cependant, les pays sont encouragés à valoriser la **démarche participative** actuellement développée par la CONFESJES et qui met en synergie la mobilisation, l'orientation, la formation et l'insertion (MOFI) des jeunes.

## **4. Missions du Secrétariat général**

Les missions à assumer par le Secrétariat général sont prioritairement :

- 4.1. à la demande des pays, contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques nationales de jeunesse et de sports,**
- 4.2. effectuer la synthèse des politiques nationales de la jeunesse et des sports et proposer des programmes multilatéraux,**

- 4.3. **conduire des réflexions sur des thèmes d'étude et jouer un rôle de conseil auprès de la Conférence ministérielle et des pays membres,**
- 4.4. **mettre en place pour chaque action des outils de suivi, de contrôle et d'évaluation,**
- 4.5. **garantir l'adéquation entre les objectifs définis dans les conventions et les financements mis en place par la CONFESJES,**
- 4.6. **accroître la visibilité, la crédibilité et l'efficacité de la CONFESJES afin d'assurer un positionnement dynamique de l'institution au sein de l'espace francophone et de développer des partenariats actifs,**
- 4.7. **contribuer à travers les programmes mis en oeuvre à la préparation aux Jeux de la Francophonie,**
- 4.8. **développer un partenariat dynamique dans des domaines spécifiques (EPS à l'école, formation technique et professionnelle, etc...) avec les autres partenaires de la Francophonie.**

## **5. Domaines d'intervention**

Les différentes consultations et concertations menées auparavant par le Secrétariat général (rapport d'orientation, commentaires des pays membres, concertation des directeurs nationaux de la jeunesse, évaluation interne des programmes), complétées par l'évaluation externe dans certains pays membres (difficultés relevées), mettent en exergue certains domaines d'intervention à privilégier qui concernent autant les études techniques, le rôle - conseil que les actions de terrain.

### **A - Domaines communs aux secteurs jeunesse et sport**

1. la mise en oeuvre de politiques nationales,
2. la formation,
3. le développement de la vie associative,
4. l'incitation à l'équipement et à la création d'infrastructures socio-éducatives et sportives,

5. la lutte contre la délinquance, la drogue, la prostitution, les MST et le sida,
6. l'intégration des jeunes filles et de la femme dans la société,
7. la prise en compte des jeunes en difficulté,
8. l'intégration sociale des personnes handicapées,
9. la promotion de nouvelles activités économiques créatrices d'emplois,
10. la formation des cadres à tous les niveaux,
11. le développement des échanges entre les jeunes francophones,
12. la mise en commun d'expériences entre les cadres des MJS Nord - Sud et Sud - Sud,
13. la formation à la citoyenneté.

## **B - Jeunesse**

14. la formation professionnelle et technique des jeunes favorisant leur accès à l'emploi,
15. la formation entrepreneuriale,
16. la formation des responsables de jeunes,
17. l'insertion sociale et économique des jeunes,
18. la promotion de l'éducation civique de la jeunesse, le développement de la démocratie et la culture de la paix en milieu jeune,
19. le soutien au développement des activités socio-éducatives et de jeunesse, à travers les politiques mises en œuvre par les ministères chargés de la jeunesse des pays membres.

## **C - Sport**

20. le développement du sport féminin et le soutien aux politiques favorisant la formation des cadres techniques,
21. le développement de sport de masse (sport de proximité, EPS, sport pour tous, sport et loisirs...),
22. le développement du sport de compétition à travers les politiques mises en œuvre par les ministères chargés des Sports des pays membres,
23. le développement du sport scolaire et universitaire,
24. l'accès des personnes handicapées aux pratiques sportives,
25. l'organisation de compétitions sportives et des stages de formation dans lesquels sont engagés les pays membres notamment dans les disciplines sportives retenues par le CIJF dans le cadre des Jeux de la Francophonie,
26. la préparation des sportifs des pays du Sud aux compétitions internationales.
27. la lutte contre la drogue et le dopage.

## **6. Stratégies d'intervention**

Les modes opérationnels sont :

- conduire des programmes qui répondent aux besoins des pays et qui traduisent les priorités d'actions communes,
- intervenir en qualité de conseil et d'appui technique, matériel et financier auprès des ministères de la jeunesse et des sports, lors de la réalisation de ces programmes par la voie des conventions qui fixent les obligations respectives des parties,
- organiser des échanges entre les acteurs nationaux de politique de jeunesse et de sports pour bénéficier des expériences respectives et créer des synergies.

**7. Modalités de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation des programmes : Signature de conventions d'objectifs et de résultats**

Mettre en place pour chaque action des outils de suivi, de contrôle et d'évaluation.

Une convention d'objectifs et de résultats fixés pour chacun des projets souhaités sera signée conjointement par la CONFESJES et le(s) pays qui sollicite(nt) la mise en œuvre des programmes.

Le suivi, le contrôle et l'évaluation continue, constituent les critères fondamentaux de cette convention.

**8. La programmation**

Les actions de la CONFESJES s'inscrivent désormais dans la mesure du possible dans le cadre des politiques nationales adoptées par les gouvernements.

La programmation devra avoir pour finalité le développement durable c'est-à-dire ayant des impacts, à moyen et long termes sur le développement des pays membres, ce qui conduit à renforcer les programmes existants [sept (7)] et à les resserrer.

Un accent particulier est mis sur la formation professionnelle et technique des jeunes, l'éducation civique et le développement de la démocratie et de la culture de la paix.

Un comité de travail veillera à la concrétisation de l'engagement de la CONFESJES en vue d'une participation accrue et équitable des femmes dans ses activités et programmes.

La CONFESJES accordera également une attention particulière à l'intégration des jeunes handicapés dans ses activités et programmes.



## 9. Les moyens de financement

- Les moyens de fonctionnement de la CONFÉJES  
Les cotisations statutaires des pays membres.
- Les moyens affectés à la programmation
  1. les contributions des pays et gouvernements bailleurs de fonds à la programmation,
  2. l'alimentation du Fonds Commun par les pays membres,
  3. les contributions au FIJ,
  4. les moyens disponibles pour promouvoir l'insertion des jeunes par la fabrication de matériel d'animation sportive (FIFMAS) en cours d'expérimentation dans la perspective de création d'un fonds à partir de l'an 2001,
  5. le Fonds Francophone de Préparation Olympique (FFPO),
  6. le Programme Conféjes de Formation des Cadres.
- Les autres moyens issus :
  1. des institutions francophones
    - Agence de la Francophonie
    - AIMF (Association internationale des Maires francophones)
    - Université Léopold Sédar Senghor d'Alexandrie (Accueil de cadres proposés par la CONFÉJES).
  2. de certains organismes internationaux
    - UNESCO
    - CIO (Solidarité Olympique).
- Les moyens complémentaires attendus :
  1. FED
  2. PNUD
  3. Institutions privées
  4. Autres.

## **10. Mise en oeuvre de la nouvelle programmation**

La nouvelle programmation prend en compte les conclusions des travaux des jeunes francophones et le plan d'actions en faveur des jeunes francophones adopté au VIIIème Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernements tenu en septembre 1999 au Canada. Ces conclusions consistent à prévoir les actions suivantes :

- La mise en place des plates-formes de concertation des jeunes dans chaque pays de l'espace francophone,
- La nécessité de démocratiser la Francophonie par une concertation et une participation accrues des jeunes,
- Le soutien à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes,
- La mobilité des jeunes,
- L'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication,
- L'élargissement et le renforcement du FIJ.

L'organisation Internationale de la Francophonie recommande l'établissement d'accords-cadres entre la CONFESJES et les autres ONG s'occupant de jeunesse telle que l'UNESCO.

Par ailleurs, le soutien à la mise en œuvre des politiques nationales de jeunesse et de sport des pays qui en feraient la demande, constitue une priorité à partir de l'an 2000, première année du biennium.

La CONFESJES contribuera à une meilleure harmonisation de ses programmations avec celles des autres institutions de la Francophonie.

Enfin, le biennium **2000-2001** pourra s'appuyer véritablement sur des politiques nationales et s'inscrire dans des programmes ayant fait l'objet de conventions d'objectifs et de résultats et susceptibles d'être évalués à terme.

L'année 2004 constitue l'échéance pour l'évaluation de la nouvelle programmation 2000-2004.

# LA PROGRAMMATION 2000-2004

## PROGRAMMATION DES ACTIONS

### issues :

- ❖ des attentes des pays membres
- ❖ des besoins exprimés par les Jeunes (VIIIème Sommet de la Francophonie)
- ❖ du plan d'action de Moncton (VIIIème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement)

## **IV - LA PROGRAMMATION 2000-2004**

### **1 - Les principes généraux**

La formation des cadres à tous les niveaux constitue une priorité dans le choix des programmes à développer en faveur des pays membres. La nature transversale de cette formation sera intégrée dans la programmation.

Le rôle central des Instituts Universitaires à Vocation Régionale (IUVR), des Instituts Nationaux et l'appui à la formation continue et au perfectionnement des cadres seront réaffirmés.

En outre la programmation visera :

- le renforcement du rôle de la CONFESJES en tant que lieu de référence et d'avis en matière d'appui multilatéral aux politiques destinées à la jeunesse et au sport ;
- le renforcement des synergies avec l'ensemble des institutions de la Francophonie (opérateurs et autres intervenants) ;
- le renforcement de partenariat avec les mouvements associatifs internationaux de jeunesse et de sport ;
- l'élargissement de la participation équitable des femmes aux programmes ;
- la promotion et le développement des activités spécifiques aux personnes handicapées
- la lutte contre la violence et l'usage des drogues ;
- la lutte contre le dopage dans le sport ;
- l'éducation à la citoyenneté ;
- la culture de la paix en milieu jeune ;
- le développement de la mobilité des jeunes ;
- la promotion des activités de la CONFESJES en vue d'une plus grande visibilité.

## 2 - Les objectifs généraux

Trois (3) grands objectifs généraux ont été identifiés :

**Objectif général n° 1** : Soutenir les efforts des pays membres engagés dans la mise en oeuvre des politiques nationales de jeunesse et de sport.

**Objectif général n° 2** : Soutenir efficacement les actions des Etats visant la promotion de la Jeunesse et le développement du sport.

**Objectif général n° 3** : Appuyer les politiques et stratégies de formation des cadres des ministères de la Jeunesse et des Sports et des Instituts de formation (IUVR et IN) dans une perspective de développement durable.

## 3 - Les objectifs spécifiques

Ces objectifs généraux se déclinent à travers les objectifs spécifiques suivants :

- **Pour l'objectif général n° 1**

1. Développer les capacités des pays en planification des politiques de jeunesse et de sport ;
2. Accompagner les processus de planification des politiques de jeunesse et de sport ;
3. Réaliser sous l'égide du Secrétariat général des études et recherches spécifiques sur des problématiques concrètes et des thèmes d'actualité rencontrent des préoccupations des pays membres.

- **Pour l'objectif général n° 2**

4. Soutenir les actions d'insertion des jeunes par la promotion des activités socio-éducatives et par le développement de la vie associative ;
5. Soutenir les stratégies d'insertion économique des jeunes ;
6. Soutenir les actions de mobilisation des jeunes par la pratique sportive de masse à travers le sport de proximité, l'EP à l'école et le sport scolaire et universitaire ;
7. Soutenir les actions de développement des pratiques sportives de haut niveau ;
8. Soutenir les actions de lutte contre le dopage et de protection de la santé des sportifs ;
9. Contribuer à une participation équitable des femmes et des jeunes filles aux activités et programmes de la CONFES ;
10. Contribuer à une meilleure intégration des personnes handicapées.

- **Pour l'objectif général n° 3 :**

11. Contribuer à l'autosuffisance des pays membres en matière de formation des cadres de Jeunesse, d'EPS et de Sport.
12. Renforcer les capacités de gestion des ministères de la Jeunesse, des Sports et des structures associatives ;
13. Soutenir le processus d'harmonisation des programmes de formation des cadres moyens et supérieurs y compris l'intégration de nouveaux besoins.

#### **4 - Les axes d'intervention**

Pour traduire concrètement les objectifs généraux et spécifiques, plusieurs axes d'intervention sont identifiés et présentés dans le tableau ci-dessous.

**4.1. Objectif général n°1 : Soutenir les efforts des pays engagés dans la mise en oeuvre des politiques nationales de jeunesse et de sport.**

**Objectif spécifique n°1 : Développer les capacités des pays en planification des politiques de jeunesse et de sport.**

**Axe 1 : Appuyer les pays pour l'organisation de séminaires régionaux sur la planification des politiques de jeunesse et de sport**

Action 01 : formation en planification des spécialistes en jeunesse et sport sous forme de séminaires par zones.

**Objectif spécifique n°2 : Accompagner les processus de planification des politiques de Jeunesse et de Sport.**

**Axe 1 : Aider les pays pour la mise en oeuvre des politiques nationales de jeunesse et de sport**

Action 02 : appui aux pays dans le cadre de la mise en oeuvre des politiques nationales.

**Objectif spécifique n°3 : Réaliser sous l'égide du Secrétariat général des études et recherches spécifiques sur des problématiques concrètes et des thèmes d'actualité résultant des besoins des pays membres.**

- Etudes sur les dimensions économiques et sociales du Sport en Afrique (2000) ;
- Etudes sur le développement des écoles de Sport en Afrique (2000) ;
- Etudes sur les besoins de formation (2000) ;
- Etudes sur les stratégies de mise en place des plates-formes nationales de concertation de la jeunesse (2000) ;
- Etudes sur les créneaux porteurs dans la micro-entreprise et la micro-activité (2002).

**4.2. Objectif général n°2 : Soutenir efficacement les actions des Etats visant la promotion de la jeunesse et le développement des pratiques sportives.**

***Objectif spécifique n°4 : Soutenir les actions d'insertion des jeunes par la promotion des activités socio-éducatives et par le développement de la vie associative.***

**Axe 1 : Renforcement des ressources humaines : formation des jeunes, des encadreurs et formateurs d'encadreurs**

Action 03 : publication des documents de formation des jeunes leaders et des directeurs et animateurs de centres de jeunes ;

Action 04 : formation des directeurs des centres de jeunes ;

Action 05 : formation des formateurs à la vie associative ;

Action 06 : formation des responsables de centres d'information et de documentation jeunesse ;

Action 07 : formation de formateurs de jeunes leaders ;

Action 08 : appui à la formation de jeunes leaders ;

Action 09 : formation des responsables d'associations en administration et gestion des associations.

**Axe 2 : La promotion du civisme et de la paix :**

Action 10 : soutien à la réinsertion sociale des enfants et jeunes victimes de guerres ;

Action 11 : appui aux politiques nationales d'éducation civique et de culture de la paix.

**Axe 3 : Le renforcement des structures de jeunesse :**

Action 12 : aide à la mise en place des Conseils nationaux de Jeunesse : réalisation d'études au profit des Etats à leur demande ;

Action 13 : soutien à l'équipement et aux politiques d'animation des centres de jeunes ;

Action 14 : établissement de l'état des lieux de la vie associative des jeunes en Francophonie.



#### **Axe 4 : La mobilité des jeunes :**

Action 15 : organisation de la réunion bilan de la participation des jeunes au dernier Sommet de la Francophonie et facilitation des concertations des jeunes préparatoires aux Sommets de la Francophonie (en collaboration avec l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie) ;

Action 16 : appui à l'organisation du 4<sup>ème</sup> Forum mondial de la Jeunesse prévu à Dakar en 2001 ;

Action 17 : organisation de concertations régionales des jeunes.

#### **Axe 5 : La santé des jeunes :**

Action 18 : appui aux programmes de lutte contre les MST/SIDA et la consommation des drogues : subventions, expertise, formations...

***Objectif spécifique n°5 : Soutenir les stratégies d'insertion économique des jeunes.***

#### **Axe 1 : La formation des jeunes, des encadreurs et formateurs de formateurs de jeunes**

Action 19 : formation initiale des encadreurs de groupement FIJ en entrepreneuriat (pour les nouveaux adhérents aux programmes) ;

Action 20 : perfectionnement des encadreurs de groupements FIJ ;

Action 21 : formation des formateurs à la fabrication du matériel sportif ;

Action 22 : appui financier au stage de formation des jeunes à la création du matériel sportif ;

Action 23 : formation des jeunes des groupements FIJ ;

Action 24 : appui à la formation des directeurs, chefs de service régionaux et départementaux au FIJ ;

Action 25 : appui à la formation des directeurs départementaux au FIJ (à la demande) ;

Action 26 : mise en place du dispositif FIJ dans les pays francophones non membres de la CONFÉJES.

#### **Axe 2 : La gestion des mécanismes de fonctionnement des fonds d'insertion économique**

Action 27 : édition, diffusion, promotion et évaluation des outils simplifiés du FIJ ;

Action 28 : réunion du comité internationale d'orientation du FIJ ;

Action 29 : réunions (2) du comité technique de sélection des projets du FIJ

Action 30 : financements des projets (FIJ et FIFMAS).

**Objectif spécifique n°6** : *Soutenir les actions de mobilisation des jeunes par la pratique du sport de masse à travers le Sport de proximité, l'Éducation physique à l'école et le Sport Scolaire et Universitaire.*

**Axe 1 : Le sport scolaire et universitaire :**

Action 31 : évaluation des capacités physiques des jeunes d'âge scolaire (détection des jeunes talents) ;

Action 32 : soutien aux compétitions sportives scolaires et universitaires ;

Action 33 : aide en matériel sportif ;

Action 34 : soutien à la participation à des compétitions internationales scolaires et universitaires.

**Axe 2 : Le sport de proximité :**

Action 35 : soutien aux compétitions de masse : aide en matériel sportif spécifique ;

Action 36 : soutien à la création et ou à la réhabilitation des installations sportives ;

Action 37 : formation des animateurs sportifs ;

Action 38 : soutien à l'organisation de compétitions nationales comme support à la sensibilisation aux problèmes des MST/SIDA et de santé ;

Action 39 : soutien à la production locale du matériel sportif ;

Action 40 : organisation de compétitions sportives de lutte contre la drogue en partenariat avec le PAAD.

**Axe 3 : Suivi et insertion des sportifs :**

Action 41 : soutien aux actions de formation des sportifs aux métiers du Sport ;

Action 42 : formation et insertion socio-professionnelle des sportifs de haut niveau.

**Axe 4 : La mobilité des jeunes**

Action 43 : appui à l'organisation sportive de compétitions sportives sous régionales et régionales.

**Objectif spécifique n°7 : *Soutenir les actions de développement des pratiques sportives de haut niveau.***

**Axe 1 : Création et réhabilitation des infrastructures :**

Action 44 : appui à la formation des personnels de maintenance des infrastructures sportives ;

Action 45 : soutien en expertise conseil ;

Action 46 : soutien à la réalisation d'études.

**Axe 2 : Détection et préparation des jeunes talents :**

Action 47 : programme FFPO : appuis techniques nationaux.

Action 48 : stages " clubs CONFES " de détection de jeunes talents ;

Action 49 : soutien à la participation aux compétitions régionales et continentales pour jeunes.

**Axe 3 : Centres d'entraînement de haut niveau :**

Action 50 : programme FFPO : attributions de bourses de préparation olympique aux jeunes athlètes ;

Action 51 : réunion de concertation des partenaires associés au développement des centres de haut niveau ;

Action 52 : soutien à la formation des cadres de haut niveau.

**Axe 4 : Préparation de l'élite sportive :**

Action 53 : camps CONFES préparatoires aux J.O. (2000), aux J.F. (2001), aux J.A. (2003), aux J.O. (2004) ;

Action 54 : camps CONFES préparatoires aux Championnats d'Afrique (disciplines individuelles) ;

Action 55 : soutien et promotion des programmes sportifs du CIJF pour les Jeux de la Francophonie ;

Action 56 : stages de mise à niveau de Médecins du Sport, de Kinésithérapeutes, de Journalistes sportifs...

**Axe 5 : Concertation avec les partenaires du développement du sport :**

Action 57 : réunion annuelle de concertation des partenaires ( CIO/SO, Confédérations sportives, ACNOA, CSSA, UCSA, CJSOI... ), du développement du sport en Afrique ;

Action 58 : réunion avec les partenaires économiques du développement du sport et des médias (marketing et financement du sport), 2000, 2002, 2004.

**Objectif spécifique N° 8 : *Soutien aux actions de lutte contre le dopage et de protection de la santé des sportifs.***

Action 59 : soutien à l'élaboration des politiques nationales de lutte et de prévention contre le dopage ;

Action 60 : réunion des spécialistes et des partenaires associés à la lutte contre le dopage et à la protection de la santé des sportifs ;

**Objectif spécifique N° 9 : *Contribuer à une participation équitable des femmes et des jeunes filles aux activités et programmes de la CONFES***

**Axes stratégiques à développer : Ils reposent sur la création d'un comité de travail dont les missions sont de :**

- travailler au sein de la CONFES sur l'avancement du dossier des femmes ;
- recenser les besoins, les difficultés et les obstacles à la participation des femmes et des jeunes filles aux programmes et activités de la CONFES ;
- examiner les projets soumis à la CONFES afin de les évaluer, de les améliorer si nécessaire en vue de présenter des recommandations aux experts ;
- contribuer et/ou procéder à l'élaboration de projets spécifiques destinés aux femmes et aux jeunes filles ;
- constituer un réseau francophone favorisant le développement et la promotion des femmes et des jeunes filles ;
- articuler les liens entre la CONFES et les différents groupes de travail et comités internationaux (éventuellement le Réseau francophone) œuvrant pour la promotion et l'intégration des femmes ; pour le volet sport avec le groupe de travail du CIO "femmes et sport", l'African Women in sport association (AWISA), le Groupe de travail international (GTI), etc.;

- sensibiliser les pays membres de la CONFESJES à la pertinence de la déclaration de Brighton et à l'appel de Windoek ;
- préparer la participation de la CONFESJES à la Conférence mondiale de 2002 sur les femmes et le sport.

Action 61 : création d'un comité de travail en vue de l'élaboration d'un plan de travail à soumettre aux instances de la CONFESJES.

**Objectif spécifique N° 10 : Contribuer à une meilleure intégration des personnes handicapées**

**Axes stratégiques :**

- procéder à un état des lieux au sein des pays membres de la CONFESJES des questions liées aux jeunes handicapés (ressources disponibles, associations nationales et internationales existantes, inventaires des meilleures pratiques etc...) ;
- contribuer à tisser des liens entre la CONFESJES et les associations nationales et internationales existantes ;
- développer des documents d'information et des outils susceptibles de favoriser l'émergence de projets destinés aux jeunes handicapés ;
- diffuser les informations pertinentes pour la conception et la mise en oeuvre de ces projets ;
- établir en concertation avec les organisateurs des Jeux de l'Avenir pour les personnes handicapées de l'Afrique francophone (JAPHAF) un plan d'action afin de favoriser une pleine participation des athlètes handicapés aux Jeux de la Francophonie.

Action 62 : organisation d'une réunion de concertation entre les différents partenaires associés au développement des pratiques sportives pour personnes handicapées.

**4.3. Objectif général n°3 : Appuyer les politiques et stratégies de formation des cadres des Ministères de la Jeunesse et des Sports, et des Instituts de formation (IUVR et IN) dans une perspective de développement durable.**

***Objectif spécifique n°11 : Contribuer à l'autosuffisance des pays en matière de formation des cadres de Jeunesse, d'Education physique et de sport.***

**Axe 1 : Poursuivre le renforcement de la Vocation Régionale des Instituts universitaires (IUVR).**

Action 63 : appui au développement et à la mise en œuvre des programmes de formation de 2ème cycle de type " MASTER " ;

Action 64 : augmentation, prioritairement, du nombre de bourses de formation au niveau doctorat pour assurer la formation de formateurs des IUVR ;

Action 65 : soutien au développement de partenariats entre établissements universitaires du nord et du sud pour le perfectionnement des enseignants en activité ;

Action 66 : facilitation de l'accès et l'appropriation de la documentation et de l'information scientifique (accès à Internet, au réseau Aupelf - Uref), reproduction de documents ;

Action 67 : faciliter le développement de laboratoires (soutien matériel, équipements) ;

Action 68 : organisation d'une concertation entre IUVR sur les programmes de formation de 2<sup>ème</sup> cycle, rencontre entre directeurs d'IUVR, harmonisation des programmes ;

**Axe 2 : Appuyer le développement des stratégies de renforcement des capacités de formation des Instituts Nationaux (IN) en matière de formation des cadres moyens et supérieurs.**

Action 69 : augmentation des bourses de formation des formateurs incluant l'accès aux programmes de deuxième cycle de type " master " des IUVR ;

Action 70 : perfectionnement des enseignants en activité avec accès à des sessions d'enseignement de courte durée ou stages spécifiques dispensés par des formateurs des IUVR ou experts de la CONFESJES ;

Action 71 : concertation entre Instituts Nationaux : harmonisation des programmes, échanges sur les réponses aux problèmes de formation ;

Action 72 : formation des enseignants des I.N en entrepreneuriat et en informatique ;

Action 73 : appuyer la transformation des I.N. en instituts de formation des cadres supérieurs.

**Objectif spécifique n° 12 : Renforcer les capacités de gestion des MJS et des structures de jeunesse.**

**Axe 1 : Fournir un appui spécifique à la formation et au perfectionnement des agents de l'Etat et des structures associatives :**

Action 74 : augmentation du nombre de séminaires, de stages et des bourses de formation continue ;

Action 75 : accès à des formations supérieures spécifiques notamment sur l'environnement, le patrimoine culturel, l'administration, la gestion, la nutrition - santé etc. (Université Senghor d'Alexandrie) ;

Action 76 : fourniture d'expertise conseil aux pays demandeurs.

**Objectif spécifique n° 13 : Soutenir le processus d'harmonisation des programmes de formation des cadres moyens et supérieurs y compris l'intégration de nouveaux besoins.**

**Axe 1 : Appui à la concertation internationale des responsables de la formation et au processus d'harmonisation des programmes y compris l'intégration de nouveaux besoins.**

Action 77 : réunion des directeurs des Instituts de formation ;

Action 78 : révision et harmonisation des programmes de formation des cadres.

**Axe 2 : Soutenir les efforts des instituts de formation en matière de formation continue et de recherche.**

Action 79 : soutien à des études et recherches sur des problématiques ou des thèmes d'actualité en matière de jeunesse et de sport.

**TABLEAU RECAPITULATIF DE LA  
PROGRAMMATION 2000-2004**



Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Axes d'intervention	Actions
<p>I</p> <p>Soutien des efforts visant la mise en œuvre des politiques nationales de jeunesse et de sport</p>	<p>1</p> <p>Développer les capacités des Etats en planification des politiques de Jeunesse et de Sport</p>	<p>Appuyer les pays pour l'organisation de séminaires régionaux sur la planification des politiques de Jeunesse et de Sport</p>	<p><u>Action 01</u> : formation en planification des spécialistes en jeunesse et sport sous forme de séminaires par zones.</p>
	<p>2</p> <p>Accompagner le processus de planification des politiques de Jeunesse et de Sport</p>	<p>Aider les pays pour l'élaboration des politiques nationales</p>	<p><u>Action 02</u> : appui aux pays dans le cadre de la mise en oeuvre des politiques nationales</p>
	<p>3</p> <p>Réaliser sous l'égide du secrétariat général des études et recherches spécifiques sur des problématiques concrètes et des thèmes d'actualité qui rencontrent des préoccupations des pays membres.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes sur les dimensions économiques et sociales du sport en Afrique (2000) ;</li> <li>• Etudes sur le développement des écoles de sport en Afrique (2000) ;</li> <li>• Etudes sur les besoins de formation (2000) ;</li> <li>• Etudes sur les stratégies de mise en place des plates formes nationales des concertations de la jeunesse (2000);</li> <li>• Etudes sur les créneaux porteurs dans la micro-entreprise et la micro - activité (2002) .</li> </ul>

<p style="text-align: center;">II</p> <p>Soutenir efficacement les actions des Etats visant la promotion de la Jeunesse et le développement des pratiques sportives</p>	<p style="text-align: center;">4</p> <p>Soutenir les actions d’insertion des jeunes par la promotion des activités socio-éducatives et par le développement de la vie associative</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des ressources humaines, formation des jeunes, des encadreurs et formateurs d’encadreurs ;</li>   <li>• La promotion du civisme et de la culture de la paix ;</li>   <li>• Le renforcement des structures associatives de jeunesse ;</li>   <li>• La mobilité des jeunes ;</li> </ul>	<p><u>Action 03</u> : publication des documents de formation des jeunes leaders et des directeurs et animateurs de centres de jeunes ;</p> <p><u>Action 04</u> : formation des directeurs des centres de jeunes ;</p> <p><u>Action 05</u> : formation des formateurs à la vie associative ;</p> <p><u>Action 06</u> : formation des responsables de centres d'information et de documentation jeunesse ;</p> <p><u>Action 07</u> : formation de formateurs de jeunes leaders ;</p> <p><u>Action 08</u> : appui à la formation de jeunes leaders ;</p> <p><u>Action 09</u> : formation des responsables d'associations en administration et gestion des associations ;</p> <p><u>Action 10</u> : soutien à la réinsertion sociale des enfants et jeunes victimes de guerres ;</p> <p><u>Action 11</u> : appui aux politiques nationales d'éducation civique et de culture de la paix.</p> <p><u>Action 12</u> : aide à la mise en place des Conseils nationaux de Jeunesse : réalisation d'études au profit des Etats à leur demande ;</p> <p><u>Action 13</u> : soutien à l'équipement et aux politiques d'animation des centres de jeunes ;</p> <p><u>Action 14</u> : établissement de l'état des lieux de la vie associative des jeunes en Francophonie.</p> <p><u>Action 15</u> : organisation de la réunion bilan de la participation des jeunes au dernier Sommet de la Francophonie et facilitation des concertations des jeunes préparatoires aux Sommets de la Francophonie (en collaboration avec l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie) ;</p> <p><u>Action 16</u> : appui à l'organisation du 4ème Forum mondial de la Jeunesse prévu à Dakar en 2001 ;</p> <p><u>Action 17</u> : organisation de concertations régionales des jeunes ;</p>
---	---	---	---

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• La santé des jeunes.</li> </ul>	<p><u>Action 18</u> : appui aux programmes de lutte contre les MST/SIDA et la consommation des drogues : subventions, expertise, formations...</p>
	<p>5</p> <p>Soutenir les stratégies d'insertion économique des jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La formation des jeunes, des encadreurs et formateurs de formateurs de jeunes ;</li> <li>• La gestion des mécanismes de fonctionnement des fonds d'insertion économique ;</li> </ul>	<p><u>Action 19</u> : formation initiale des encadreurs de groupement FIJ en entrepreneuriat (pour les nouveaux adhérents aux programmes) ;</p> <p><u>Action 20</u> : perfectionnement des encadreurs de groupements FIJ ;</p> <p><u>Action 21</u> : formation des formateurs à la fabrication du matériel sportif ;</p> <p><u>Action 22</u> : appui financier au stage de formation des jeunes à la création du matériel sportif ;</p> <p><u>Action 23</u> : formation des jeunes des groupements FIJ ;</p> <p><u>Action 24</u> : appui à la formation des directeurs, chefs de service régionaux et départementaux au FIJ ;</p> <p><u>Action 25</u> : appui à la formation des directeurs départementaux au FIJ (à la demande) ;</p> <p><u>Action 26</u> : mise en place du dispositif FIJ dans les pays francophones non membres de la CONFEJES ;</p> <p><u>Action 27</u> : édition, diffusion, promotion et évaluation des outils simplifiés du FIJ ;</p> <p><u>Action 28</u> : réunion du comité internationale d'orientation du FIJ ;</p> <p><u>Action 29</u> : réunions (2) du comité technique de sélection des projets du FIJ</p> <p><u>Action 30</u> : financements des projets (FIJ et FIFMAS)</p>

	<p style="text-align: center;">6</p> <p>Soutenir les actions de mobilisation des jeunes par la pratique sportive de masse à travers le sport de proximité, l'EPS et le sport scolaire et universitaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le sport scolaire et universitaire</li>   <li>• Le sport de proximité</li>   <li>• Le suivi et l'insertion des sportifs</li>   <li>• La mobilité des jeunes.</li> </ul>	<p><u>Action 31</u> : évaluation des capacités physiques des jeunes d'âge scolaire (détection des jeunes talents) ;</p> <p><u>Action 32</u> : soutien aux compétitions sportives scolaires et universitaires ;</p> <p><u>Action 33</u> : aide en matériel sportif ;</p> <p><u>Action 34</u> : soutien à la participation à des compétitions internationales scolaires et universitaires.</p> <p><u>Action 35</u> : soutien aux compétitions de masse : aide en matériel sportif spécifique ;</p> <p><u>Action 36</u> : soutien à la création et ou à la réhabilitation des installations sportives ;</p> <p><u>Action 37</u> : formation des animateurs sportifs ;</p> <p><u>Action 38</u> : soutien à l'organisation de compétitions nationales comme support à la sensibilisation aux problèmes des MST/SIDA et de santé ;</p> <p><u>Action 39</u> : soutien à la production locale du matériel sportif;</p> <p><u>Action 40</u> : organisation de compétitions sportives de lutte contre la drogue en partenariat avec le PAAD ;</p> <p><u>Action 41</u> : soutien aux actions de formation des sportifs aux métiers du Sport ;</p> <p><u>Action 42</u> : formation et insertion socio-professionnelle des sportifs de haut niveau.</p> <p><u>Action 43</u> : appui à l'organisation de compétitions sportives sous régionales et régionales ;</p>
--	---	--	--

	7  Soutenir les actions de développement des pratiques sportives de haut niveau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le soutien à la création et/ou à la réhabilitation d'infrastructures sportives;</li> <li>• La détection des jeunes talents par un soutien aux stages de détection et d'évaluation régionaux et continentaux et par le soutien aux compétitions régionales et continentales pour jeunes ;</li> <li>• Le soutien aux centres de haut niveau et aide à la création de nouveaux centres ;</li> <li>• L'organisation de camps de préparation pour l'élite sportive en vue des grandes compétitions continentales et mondiales;</li> <li>• Concertation avec tous les partenaires intervenants dans le développement du sport.</li> </ul>	<p><u>Action 44</u> : appui à la formation des personnels de maintenance des infrastructures sportives ;  <u>Action 45</u> : soutien en expertise conseil ;  <u>Action 46</u> : soutien à la réalisation d'études ;</p> <p><u>Action 47</u> : programme FFPO : appuis techniques nationaux.  <u>Action 48</u> : stages " clubs CONFESJES " de détection de jeunes talents ;  <u>Action 49</u> : soutien à la participation aux compétitions régionales et continentales pour jeunes ;</p> <p><u>Action 50</u> : programme FFPO : attributions de bourses de préparation olympique aux jeunes athlètes ;  <u>Action 51</u> : réunion de concertation des partenaires associés au développement des centres de haut niveau ;  <u>Action 52</u> : soutien à la formation des cadres de haut niveau.</p> <p><u>Action 53</u> : camps CONFESJES préparatoires aux J.O. (2000), aux J.F. (2001), aux J.A. (2003), aux J.O. (2004) ;  <u>Action 54</u> : camps CONFESJES préparatoires aux Championnats d'Afrique (disciplines individuelles) ;  <u>Action 55</u> : soutien et promotion des programmes sportifs du CIJF pour les Jeux de la Francophonie ;  <u>Action 56</u> : stages de mise à niveau de Médecins du sport, de kinésithérapeutes, de journalistes sportifs...</p> <p><u>Action 57</u> : réunion annuelle de concertation des partenaires ( CIO/SO, Confédérations sportives, ACNOA, CSSA, UCSA, CJSOI... ), du développement du sport en Afrique,  <u>Action 58</u> : réunion avec les partenaires économiques du développement du sport et des médias (marketing et financement du sport), 2000, 2002, 2004 ;</p>
	8  Soutien aux actions de lutte contre le dopage et de protection de la santé des sportifs		<p><u>Action 59</u> : soutien à l'élaboration des politiques nationales de lutte et de prévention contre le dopage ;  <u>Action 60</u> : réunion des spécialistes et des partenaires associés à la lutte contre le dopage et à la protection de la santé des sportifs ;</p>

	9 Contribuer à une participation équitable des femmes et des jeunes filles aux activités et programmes de la CONFEJES		<u>Action 61</u> : création d'un comité de travail en vue de l'élaboration d'un plan de travail à soumettre aux instances de la CONFEJES.
	10 Contribuer à une meilleure intégration des personnes handicapées		<u>Action 62</u> : organisation d'une réunion de concertation entre les différents partenaires associés au développement des pratiques sportives pour personnes handicapées.
III Appuyer les politiques et stratégies de formation des MJS et des Instituts de Formation dans une perspective de développement durable	11 Contribuer à l'autosuffisance des pays membres en matière de formation des cadres de Jeunesse, d'Education physique et de Sport	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre le renforcement de la vocation régionale des Instituts universitaires.</li> </ul>	<u>Action 63</u> : appui au développement et à la mise en œuvre des programmes de formation de 2ème cycle de type " MASTER " ; <u>Action 64</u> : augmentation, prioritairement, du nombre de bourses de formation au niveau doctorat pour assurer la formation de formateurs des IUVR ; <u>Action 65</u> : soutien au développement de partenariats entre établissements universitaires du nord et du sud pour le perfectionnement des enseignants en activité ; <u>Action 66</u> : facilitation de l'accès et l'appropriation de la documentation et de l'information scientifique (accès à Internet, au réseau Aupelf-Uref), reproduction de documents ; <u>Action 67</u> : faciliter le développement de laboratoires (soutien matériel, équipements) ; <u>Action 68</u> : organisation d'une concertation entre IUVR sur les programmes de formation de 2ème cycle, rencontre entre directeurs d'IUVR, harmonisation des programmes ;

		<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer le développement des stratégies de renforcement des capacités de formation des Instituts Nationaux en matière de cadres moyens et supérieurs.</li> </ul>	<p><u>Action 69</u> : augmentation des bourses de formation des formateurs incluant l'accès aux programmes de deuxième cycle de type " master " des IUVR ;</p> <p><u>Action 70</u> : perfectionnement des enseignants en activité avec accès à des sessions d'enseignement de courte durée ou stages spécifiques dispensés par des formateurs des IUVR ou experts de la CONFEJES ;</p> <p><u>Action 71</u> : concertation entre Instituts Nationaux : harmonisation des programmes, échanges sur les réponses aux problèmes de formation ;</p> <p><u>Action 72</u> : formation des enseignants des I.N en entrepreneuriat et en informatique ;</p> <p><u>Action 73</u> : appuyer la transformation des I.N. en instituts de formation des cadres supérieurs.</p>
	12 Renforcer les capacités de gestion des MJS et des structures associatives.	Fournir un appui spécifique à la formation et au perfectionnement des agents de l'Etat et des structures associatives	<p><u>Action 74</u> : augmentation du nombre de séminaires, de stages et des bourses de formation continue ;</p> <p><u>Action 75</u> : accès à des formations supérieures spécifiques notamment sur l'environnement, le patrimoine culturel, l'administration, la gestion, la nutrition-santé etc... (Université Senghor d'Alexandrie) ;</p> <p><u>Action 76</u> : fourniture d'expertise conseil aux pays demandeurs.</p>
	13 Soutenir le processus d'harmonisation des programmes de formation des cadres moyens et supérieurs y compris l'intégration de nouveaux besoins.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui à la concertation internationale des responsables de la formation et au processus d'harmonisation des programmes y compris l'introduction de nouveaux besoins.</li> <li>Soutenir les efforts des instituts de formation en matière de formation continue et de recherche.</li> </ul>	<p><u>Action 77</u> : réunion des directeurs des Instituts de formation;</p> <p><u>Action 78</u> : révision et harmonisation des programmes de formation des cadres.</p> <p><u>Action 79</u> : soutien à des études et recherches sur des problématiques ou des thèmes d'actualité en matière de jeunesse et de sport.</p>

**LES STRATEGIES DE MISE EN  
ŒUVRE DE LA PROGRAMMATION  
2000-2004**



## V - LES STRATEGIES DE MISE EN OEUVRE

Les stratégies de mise en œuvre de la programmation reposent sur des principes et modalités d'intervention.

### 1 - Les principes

- la participation des jeunes au processus de la programmation ;
- l'articulation de la programmation sur le rythme des sommets de la francophonie ;
- la gestion de la programmation par conventions d'objectifs et de résultats ;
- la co-responsabilité et l'engagement des pays.

### 2 - Les modes d'intervention

- être à l'écoute des besoins des pays et des jeunes
- proposer une programmation en harmonie avec les partenaires nationaux;
- informer les partenaires de la CONFEJES acteurs du développement sur le continent ;
- soutenir les initiatives des structures institutionnelles régionales et continentales ;
- développer et renforcer la concertation avec les partenaires de développement ;
- renforcer le partenariat avec le mouvement associatif continental et mondial.
- présenter nos programmes à d'autres bailleurs de fonds.

# **LES RESULTATS ATTENDUS**

## **VI - LES RESULTATS ATTENDUS**

Ils sont quantitatifs et qualitatifs et découlent des objectifs fixés. La programmation devrait permettre d'atteindre les résultats suivants :

1. Le développement des capacités des Etats en planification des politiques et la disponibilité au niveau des pays membres des documents portant planification des politiques nationales de jeunesse et de sport.
2. Le renforcement de l'autonomie des Etats en matière de formation des cadres ;
3. L'implication forte et durable des jeunes dans les processus de décision ;
4. Le développement des mesures efficaces au profit des groupes défavorisés ;
5. Le renforcement des capacités d'autofinancement du sport de haut niveau ;
6. La prise en compte de la mobilité des jeunes dans les programmes impliquant les jeunes ;
7. Le renforcement des résultats dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ;
8. Le renforcement des stratégies d'animation du sport de proximité et du sport scolaire et universitaire ;
9. L'élévation des performances des athlètes francophones dans les jeux continentaux et mondiaux.

VII

**A N N E X E S**

**SYNTHESE DES TRAVAUX  
DE LA REUNION DU COMITE AD HOC**

***SALY PORTUDAL (SENEGAL)  
LES 12, 13 ET 14 NOVEMBRE 1999***

## **SYNTHESE DES TRAVAUX**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, et les douze, treize et quatorze novembre s'est tenue à Saly Portudal (Sénégal) la réunion de travail des experts du comité ad hoc consacrée à l'approfondissement des nouvelles orientations de la CONFEJES.

Ont pris part aux travaux de ladite réunion les personnalités dont la liste nominative se trouve en annexe.

Le programme général des travaux du comité ad hoc a été élaboré suivant une répartition des activités en trois journées ainsi qu'il suit :

### **Vendredi 12 novembre 1999**

- Présentation des documents de travail
- Contributions des pays du Sud et du Nord

### **Samedi 13 novembre 1999**

- Séance plénière
- Rédaction du rapport général

### **Dimanche 14 novembre 1999**

- Présentation et adoption du rapport général

Les travaux au quotidien ont été effectués conformément à ce programme de la manière suivante :

#### **1. Journée du Vendredi 12 novembre 1999**

La première journée a consisté en la présentation des documents de travail par le Secrétariat général de la CONFEJES.

Les contenus des documents ainsi présentés ont fait l'objet de plusieurs remarques et observations.

L'ensemble les participants a reconnu la qualité du travail qui a été réalisé. Toutefois des remarques de fond ont été faites notamment au sujet de la place de la CONFEJES dans l'espace francophone et la distinction de son champ d'intervention par rapport à celui de la CONFEMEN.

En effet, les participants, tout en étant d'accord avec le rôle - conseil reconnu à la CONFEJES lors du Sommet de Moncton en matière d'appui multilatéral aux politiques destinées à la jeunesse, ont cependant exprimé leur crainte de la voir réduite au rôle exclusif de conférence devant uniquement définir des politiques en matière de jeunesse et des sports.

Les participants du Sud ont réaffirmé leur attachement aux orientations et aux programmes de la CONFEJES lesquels répondent à leurs attentes et besoins.

Dans cette perspective, ils ont émis le souhait que soient maintenus et renforcés les programmes et les actions de terrain.

Par ailleurs, les experts du Sud ont souhaité que soient établies, comme dans le domaine du sport, des relations avec les instances internationales en matière de jeunesse.

Pour ce faire, il a été demandé que le Secrétariat général, en collaboration avec les jeunes, crée un répertoire des associations du mouvement de la jeunesse francophone avec lesquelles la CONFEJES pourra entretenir des relations fiables et durables.

L'ensemble des participants, fortement impressionné par la prestation des jeunes lors du Sommet de Moncton, a vivement félicité le Secrétariat général pour avoir invité un représentant des jeunes aux travaux du comité ad hoc.

A cette occasion, le représentant des jeunes a exprimé (au nom des jeunes) son souhait de voir un rééquilibrage entre la politique de la jeunesse et la politique du sport. Il a demandé que les actions retenues en faveur des jeunes lors du VIIIème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de Moncton soient intégrées dans la programmation du biennium 2000-2001.

En outre, il a été proposé que des procédures de suivi soient mises en place afin d'offrir aux jeunes une tribune d'expression, et de soutenir l'organisation de certaines manifestations tel que le IVème Forum mondial de la jeunesse du système des Nations - Unies de l'an 2001 à Dakar.

Les participants du Nord ont exprimé leur soutien aux nouvelles orientations de la CONFEJES :

- Le Canada souhaite cependant que les objectifs soient plus limités et resserrés. Il confirme la volonté d'aider à la mise en place de programmes multilatéraux de développement durable. Il propose qu'en concertation avec l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, la programmation 2000-2004 s'inspire du plan d'action de Moncton. Il rappelle également qu'en ce qui concerne les termes Culture de la Paix et Citoyenneté, des programmes sont déjà prévus par l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie. Il suggère donc une concertation préalable avec celle-ci. Il souligne enfin la nécessité de dissocier les programmes concernant les femmes de ceux des personnes handicapées. Il a par ailleurs souhaité que les Jeux de la Francophonie soient pris en compte dans la programmation. Pour terminer, le Canada a manifesté sa volonté d'appuyer des actions conduites dans ces deux programmes.
- Le Secrétariat général a fait part de sa collaboration étroite avec l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie sur le dossier du FIJ et a mentionné un financement global de deux millions de francs français (2.000.000 FF) dont un million (1.000.000 FF) sera mis à la disposition de la CONFEJES ; des dispositions pratiques sont en voie de négociation.
- La Communauté Française de Belgique rappelle quant à elle la place de la CONFEJES dans l'institutionnel francophone et le rôle de référent qui lui a été reconnu par le Sommet de Moncton. En effet, conformément aux décisions prises lors dudit Sommet, la Communauté Française de Belgique souhaite que les structures et les programmes existants soient renforcés dans le cadre de la mobilité des jeunes. Elle demande que la CONFEJES, dans son rôle d'acteur, resserre ses objectifs en tenant compte des limites humaines et financières et développe à la fois ses rôles de référent et d'acteur sur le terrain reconnus par le Sommet. Concernant les conventions d'objectifs et de résultats, la Communauté Française de Belgique propose que le Secrétariat général expérimente cet outil avant de l'officialiser et souhaite des documents simplifiés.



- La France pour sa part, réaffirme son accord fondamental aux nouvelles orientations définies par le Secrétariat général de la CONFEJES et soutient une programmation couvrant la période 2000-2004 tout en souhaitant que soient améliorés les mécanismes d'évaluation et de suivi des programmes. Elle se félicite de la conduite par le Secrétariat général des programmes multilatéraux pour lesquels elle reconnaît un caractère prioritaire. La France informe de son intérêt à participer au Programme CONFEJES de Formation de Cadres et invite, selon la même logique, d'autres bailleurs de fonds à en faire autant pour le Fonds Francophone de Préparation Olympique.

Elle soutient l'idée émise par le Canada de mettre en place un mécanisme de soutien à la participation des femmes aux programmes de la CONFEJES par la mise en place immédiate d'un comité spécifique au sein de la CONFEJES. La France souhaite que le Secrétariat général définisse un objectif spécifique précisant des actions de lutte contre le dopage et de protection de la santé des sportifs. Elle recommande qu'une distinction soit faite entre cet objectif et les actions de prévention et de lutte par le sport contre les MST/SIDA qui pourraient être conduites par ailleurs.

- Le Gouvernement du Québec annonce son soutien aux nouvelles orientations définies par la CONFEJES et précise toutefois qu'il conviendrait d'insérer dans le préambule des nouvelles orientations, le rôle précis assigné à la CONFEJES par le Sommet - à savoir être un cadre de référence et d'avis en matière d'appui multilatéral aux politiques destinées à la jeunesse. Il rappelle que conformément au mandat confié par le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de Moncton, l'un des rôles majeurs de la CONFEJES est de maintenir le dialogue avec les jeunes et de soutenir une programmation essentiellement multilatérale en matière de jeunesse et de sport.

## **2. Journée du Samedi 13 novembre 1999**

Les travaux de la deuxième journée ont porté sur l'analyse, la critique et l'amendement des documents préparés par le Secrétariat général :

- projet de programmation 2000-2004
- relevé des propositions de programmation des actions
- programme de formation de cadres.

Le projet de convention d'objectifs et de résultats fera l'objet d'études ultérieures à soumettre à la réunion de la Commission administrative et financière.

## CONCLUSION

1. Le Secrétaire Général remercie vivement les experts réunis à Saly pour la pertinence de leurs remarques, la justesse de leurs analyses, le bien-fondé de leurs critiques et la rigueur de leur travail.
2. Le climat chaleureux qui a présidé à la tenue des travaux a permis de réaliser des documents de grande qualité susceptibles d'éclairer les ministres dans leurs orientations et leurs stratégies.
3. Prenant en compte les observations et les réflexions pertinentes relatives à la multiplicité des actions et au caractère trop vaste du projet de programmation 2000-2004, le Secrétariat général propose de soumettre à la réunion du bureau le resserrement de la programmation en trois (3) grands programmes favorisant des synergies plus fortes avec les autres instances de la Francophonie notamment avec l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, établissant des passerelles entre les divers secteurs d'activités (Jeunesse - Sport - Formation) entrant dans les champs d'intervention et de compétences de la CONFEJES tels que définis et réaffirmés par les Sommets successifs de la Francophonie.

Ces programmes pourraient se décliner comme suit :

Programme I : Programme d'appui institutionnel à la mise en place et au renforcement des politiques nationales de la jeunesse et des sports.

Programme II : Programme de promotion de la jeunesse et de développement du sport.

Programme III : Programme CONFEJES de Formation et de perfectionnement des Cadres.

4. Le Comité ad hoc propose le report de l'étude des documents sur la Convention d'objectifs et de résultats et son examen lors de la réunion de la Commission administrative et financière au Liban en mars 2000.

**LISTE DES PARTICIPANTS**

## LISTE DES PARTICIPANTS

### REUNION DU COMITE AD HOC *SALY PORTUDAL, DU 12 AU 14 NOVEMBRE 1999*

	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>PAYS</b>	<b>FONCTION</b>
1	FONTAINE Gérard	France	S/Directeur de la Coopération culturelle et artistique (MAE)
2	MEIER Olivier	France	Conseiller Technique chargé des relations internationales et de la coopération (MJS)
3	GRANGER Pierre	Canada	Directeur Adjoint des Affaires de la Francophonie
4	MOUNIER Marie Geneviève	Canada	Directrice Adjointe des Relations internationales Patrimoine Canada
5	MEYER Francine	France	Chef du Bureau des Relations internationales (MJS)
6	HUBERT Patricia	Communauté Française de Belgique	Chargée de Mission à la Direction de la Jeunesse et de l'Education Permanente.
7	BASTIEN Jean Pierre	Québec	Directeur des Sports
8	LAGARRIGUE Sylvie	France	Chargée de Mission (MJS)
9	EBOZO'O EYA'A Clément	Gabon	SG du Ministère
10	ANDRIAMIALISON William	Madagascar	Directeur Appui au Sport Fédéral
11	GHRIB Naceur	Tunisie	Conseiller Technique du Ministre
12	TRAORE Badara Alou	Mali	Directeur de la Jeunesse
13	LOLLCHAND Ram	Maurice	SG de la CJSOI
14	DIOUF Gabriel	Sénégal	Conseiller Technique du Ministère de la Jeunesse et des Sports
15	PALLOT Christian	France	Commissaire aux comptes
16	MZOUGHFI Othman	Québec	Commissaire aux comptes
17	ROY Liane	France	Conseillère en matière de Jeunesse (AIF)

	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>PAYS</b>	<b>FONCTION</b>
18	DIALLO Abdoulaye	Sénégal	Vice-Président du Conseil National de la Jeunesse (CNJS) - Représentant les jeunes ayant participé au 8 <sup>ème</sup> Sommet de la Francophonie
19	KOUASSI Victor	Secrétariat Général  de la CONFEJES	Secrétaire Général
20	OUELLET Aimé		Conseiller Technique
21	DUMONT Charles		Conseiller Technique
22	LEROY Claude		Conseiller Technique
23	LEKE Laurent		Directeur administratif et financier
24	BAKO Bazoin		Directeur des Programmes EPS/Sport
25	MANGA André-Marie		Directeur des Programmes Jeunesse
26	KOUAME Aminata		Assistante Technique/Jeunesse
27	COLY Nafy		Secrétaire